

Véhicule de remplacement



Mise à disposition d'un véhicule de remplacement en cas de panne ou d'accident.

LA PRESTATION en bref

Afin de vous garantir une mobilité en tout circonstance, nous prévoyons en standard un véhicule de remplacement dans nos contrats de location long terme.

C'est ainsi qu'après un accident ou une panne mécanique, en cas de dommage qui ne peut pas être réparé dans les 24 heures, nous mettons un véhicule de remplacement à votre disposition.



- Vous avez droit sans frais à un véhicule de remplacement (petite catégorie) en cas de réparation en Belgique (des dommages liés à un accident et/ou une panne mécanique) ne pouvant être réalisée dans les 24 heures et en Europe (des dommages liés à un accident et/ou une panne mécanique) ne pouvant être réalisée durant plus de deux jours ouvrables.
- Les kilomètres parcourus avec un véhicule de remplacement comptent dans le kilométrage total de votre contrat de location long terme.
- En cas de perte totale, de vol ou de reprise technique du véhicule, nous mettons un véhicule de remplacement à votre disposition. Ceci est sans frais jusqu'à deux jours ouvrables suivant la confirmation de la perte totale, du vol ou de la reprise technique.



- Véhicule de remplacement de petite catégorie afin de vous garantir une mise à disposition en Belgique et à l'étranger.
- Accompagnement par les experts d'Autosphere Lease.
- Mobilité garantie.

LES ATOUTS

Pratique : vous disposez d'une prise en charge rapide.

Rassurant : vous disposez d'un véhicule de remplacement.

Mobile : possibilité de conserver le véhicule au-delà de la couverture souscrite aux tarifs négociés par Autosphere Lease.